

DIAGNOSTIC

- > Glycémie à jeun > 1,26 g/l 2 reprises
- > **OU** glycémie > 2 g/l à n'importe quel moment
- > **OU** hémoglobine glycosylée > 6,5 %

STADIFICATION

1 Suivi/pré-trajet

- > A ouvrir dès le diagnostic du diabète de type 2

2 Education et autogestion

- > Traitement ou début d'un traitement d'incrétinomimétiques injectables ou d'une seule injection d'insuline par jour, gérée par le médecin généraliste "en solo"

Trajet de soins

- > Contrôle insuffisant lors d'un traitement oral maximal (décision du MG en fonction de la tolérance du patient) et un traitement à l'insuline est envisagé (aucun délai n'est imposé pour le passage à l'insuline)
- > Ou 1 à 2 injections d'insuline ou incrétinomimétiques injectables par jour

3 Convention diabète

- > Au moins 3 administrations d'insuline par jour
- > Ou au moins 2 administrations d'insuline par jour et, en outre, le patient souffre d'une affection médicale grave (cancer, insuffisance respiratoire chronique, infarctus, AVC, patient greffé rénal 4 ou en dialyse, etc.)

Recommandations INAMI

a Examens cliniques

- > BMI, TA (tous les 6 mois) et évaluation du risque de plaie aux pieds (tous les 15 mois)

b Analyses biologiques recommandées

- > HbA1c (tous les 6 mois), bilan lipidique (Cholestérol HDL et LDL, triglycérides), créatinine sérique et microalbuminurie (tous les 15 mois)

c Objectifs individuels à fixer avec le patient

- > Arrêt du tabagisme, alimentation et activité physique

d Mise en place de collaborations multidisciplinaires

- > Examen ophtalmologique (tous les 15 mois), prescription de l'éducation en diabète, diététique et podologie

Plus d'infos sur www.inami.fgov.be

Point
Santé

PRISE EN CHARGE
PROGRESSIVE

DU PATIENT DIABÉTIQUE DE TYPE 2

Edition
2018

*Vade-mecum destiné
au médecin généraliste*

COORDONNÉES

PointSanté

Rue de la Marne 4 | 4800 VERVIERS
087 71 01 59 | 0473 99 97 59
pointsante.coordination@gmail.com

Centre de convention du CHR VERVIERS

Rue du Parc 29 | 4800 VERVIERS
087 21 22 59

Centre de convention de la Clinique Sainte Elisabeth d'Heusy

Rue du Naimeux 17 | 4802 HEUSY
087 21 31 11

Centre de convention de la Clinique Reine Astrid de MalmédY

Rue Devant les Religieuses 2 | 4960 MALMEDY
080 79 32 85

Pour plus de renseignements
rendez-vous sur notre site internet
www.pointsante.be



HbA1c
Diabète
insuline
type 2

ETAPE 1

ETAPE 2

ETAPE 3

SUIVI/PRÉ-TRAJET

Indiquer dans l'ADS du patient le code : 102852

Le médecin généraliste est amené à offrir des soins adéquats basés sur les recommandations de bonne pratique chez le patient identifié.

Il examine avec le patient les objectifs individuels et les notes dans son DMG (indispensable dans le suivi du patient diabétique).

Pour les patients âgés de 15 à 69 ans, présentant un risque cardiovasculaire défini comme IMC > 30 et/ou comme hypertension artérielle: possibilité de prescrire 4 séances d'éducation en diabète par an.

Les 4 séances peuvent être réparties ou non entre ces différents prestataires :

- > Educateur en diabétologie : informations sur la maladie et le mode de vie à adopter.
- > Diététiciennes : éducation diététique.
- > Pharmaciens : incitation à l'observance thérapeutique.
- > Infirmiers à domicile: visite de suivi, soutien de l'autogestion.
- > Kinésithérapeutes : incitations à l'activité physique.

Accès aux documents
(prescription type, récapitulatif...)
sur www.pointsante.be

TRAJET DE SOINS

- > Contrat de collaboration entre le patient, le médecin traitant et l'endocrinologue référent.
- > Education en diabétologie réalisée par un éducateur sur prescription du médecin généraliste.
- > Accès au matériel d'autogestion sur prescription du médecin généraliste avec mention "TdS" (uniquement pour les patients qui ont ou entament un traitement par injection).
- > Facilité de remboursement pour certains médicaments avec mention "TdS".
- > Honoraire forfaitaire annuel pour le médecin généraliste + remboursement des consultations pour le patient.

ÉDUCATION & AUTOGESTION

- > Education en diabétologie réalisée par le médecin généraliste (notifiée dans le DMG).
- > Accès au matériel d'autogestion sur prescription du médecin généraliste avec la mention "programme éducation et autogestion".
- > Obligation de résultats (HbA1C < 7,5% 3 mois avant la prolongation).

Accès aux documents
(prescriptions, liste des médicaments,...)
sur www.pointsante.be

CONVENTION DIABÈTE

- > Education en diabétologie réalisée par les infirmières de la convention.
- > Accès au matériel d'autogestion (glucomètre, tiges, lancettes, capteurs: nombre variable selon le groupe auquel appartient le patient).
- > Suivi diététique.
- > Suivi en podologie et psychologique (si besoin).



Récapitulatif des différentes prises en charge du diabète de type 2

	Suivi/pré-trajet	Education & autogestion	Trajet de soins	Convention diabète
Prise en charge	Dès le diagnostic	Incrétinomimétiques injectables ou 1 à 2 injections d'insuline	ou ADO dose maximale	2 injections d'insuline (groupe temporaire) ou Plus de 2 injections d'insuline Diabète de grossesse
Glucomètre	Non	1x/3 ans	1x/3 ans*	Selon besoins
Tigettes et lancettes	Non	2x50 tigettes + 100 lancettes/an	3x50 tigettes + 100 lancettes/6 mois *	Variable selon les groupes A, B ou C de la convention
Education en diabète	Possible pour un sous-groupe de patients	Non	5x/an + 5 séances uniquement la 1ère ou 2° année de TdS	Dans les centres de convention
Diététique	2x/an	2x/an	2x/an	Dans les centres de convention
Podologie	2x/an	2x/an	2x/an	Selon besoins
Remboursements des consultations	Non	Non	Oui	Non
Accès facilité aux traitements	Non	Non	Oui	Oui

*uniquement pour les patients qui ont ou entament un traitement par injection